

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Agriculture. Réduire la charge administrative et supprimer les
contrôles inutiles (Po. 15.3862)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Agriculture. Réduire la charge administrative et supprimer les contrôles inutiles (Po. 15.3862), 2015 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

BLW Bundesamt für Landwirtschaft

O FAG Office fédéral de l'agriculture

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

POSTULAT
DATUM: 18.12.2015
KAREL ZIEHLI

Dans une optique similaire à la motion Müller (plr, SG) et au postulat Keller-Sutter (plr, SG), l'élu agrarien Andreas Aebi (udc, BE) souhaite que le Conseil fédéral rédige un rapport déterminant le nombre de contrôles – effectués dans le cadre de la politique agricole – qu'il serait possible de supprimer afin d'**alléger la charge administrative des agriculteurs et agricultrices**. Sans discussion, ce postulat, soutenu par le Conseil fédéral, est adopté par le Conseil national.¹

BERICHT
DATUM: 17.05.2016
KAREL ZIEHLI

Afin de répondre à plusieurs objets parlementaires – outre le postulat Aebi 15.3862, les postulats Knecht 14.3514, Aebi 14.3618, de Buman 14.3991, Keller-Sutter 14.4046 ainsi que la motion Müller 14.4098 sont concernés – traitant de la question de l'**allègement de la charge administrative des agricultrices et agriculteurs, l'OFAG a initié un projet participatif ayant débouché à un rapport proposant diverses solutions**. Plus de 800 projets ont été récoltés dans le cadre de cette démarche regroupant les différents acteurs concernés (agriculteurs et agricultrices, organisations agricoles, cantons, etc.), dont environ 50 qui ont été rapidement mis en œuvre. Par la suite, 19 propositions supplémentaires ont été intégrées au train d'ordonnances 2016. Ainsi, il n'est – pour donner un exemple concret – plus exigé des agriculteurs et agricultrices qu'ils documentent les emplacements des poulaillers mobiles. La simplification administrative n'est pourtant pas simple et a soulevé de nombreuses questions lors du projet participatif. En effet, l'allègement ne doit, par exemple, pas se faire au détriment de dispositions claires permettant aux organes de contrôle de constater certains manquements. Pour cela, l'OFAG intégrera une analyse détaillée de la simplification administrative dans ses rapports annuels et prévoit de mener une analyse de fond quant à la relation entre secteur agricole et Etat dans le cadre de l'élaboration de la PA 22+.²

MOTION
DATUM: 16.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **Parlement a classé la motion Aebi (udc, BE), suite à l'acceptation de la Politique agricole 22+** (PA 22+). Le Conseil fédéral a, en effet, présenté une série d'**allègements des contrôles obligatoires** qu'il souhaite mettre en place dans le cadre de cette nouvelle politique agricole, alors que plusieurs améliorations ont d'ores et déjà été mises en œuvre.³

1) AB NR, 2015, S. 2292

2) Rapport de l'OFAG « Simplifications administratives dans l'agriculture »; Rapport du Conseil fédéral du 01.11.2017 – Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole.pdf

3) FF, 2020 (p. 3851 ss.)